

# Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Estérel

Association déclarée en Sous-préfectures de Grasse le 10 Mai 2005 : N° 0061021504 et au JO n° 24 du 11 Juin 2005 enregistré sous le N° 64

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2007

**Accueil du président** qui remercie les présents ainsi que le Maire qui met gracieusement la salle à notre disposition. Remerciements également à M. CHALLET qui est le concepteur du site internet, et à M. BONNET.

**Rapport Moral** : 7 réunions de bureau dans l'année, création du site internet, et adhésion au CEBAAC et à GADCECA . Démission de deux membres du bureau : MM. DEFAISSE et FICHOT. Rédaction et diffusion d'un tract nous faisant connaître. Rapport voté à l'unanimité.

**Rapport financier** et rapport du Commissaire aux comptes. Voté à l'unanimité

**Montant de la cotisation** : 5 € voté à l'unanimité

**Création du site Internet** ; site indépendant et apolitique qui délivre les informations en toute impartialité. Déjà plus de 3 000 visites, merci à tous de le faire vivre.

**Exposé du SIVADES** : Par Mr Didier CASOLI directeur du syndicat mixte pour Grasse et le Pays grassois, dont Mandelieu ne fait pas partie. Son objet est la valorisation et le traitement des déchets, ainsi que 8 déchetteries dont le tonnage augmente depuis 3 ans. On peut visiter le centre de tri des Tourades. Le SIVADES est en négociation de partenariat avec le SIDOM pour la création d'un centre de valorisation organique avec tri mécanique ; la séparation de la part fermenticide permettrait d'obtenir un compost de qualité (certification en cours). Pourraient être traitées 110 à 170 000 tonnes au maximum. Un projet de traitement par gazéification est à l'étude dans l'objectif de remplacer les incinérateurs.

**BARBOSSI** : Elan général contre l'implantation d'un CSDU. Avec la fermeture de la Glacière en 2010, et l'incinérateur d'Antibes qui ne fonctionne qu'à 50% de ses possibilités à cause de son grand âge, les solutions paraissent très réduites ; d'autre part le ministre M. ESTROSI est contre les incinérateurs. On nous dit que le projet est abandonné, on donne une nouvelle appellation au CSDU, désormais appelé ISDND. M. LEROY affirme qu'on est protégé, mais en réalité le Préfet a toujours la possibilité de prendre un P.I.G comme l'affirme madame C. LEPAGE dans une lettre adressée à l'association. M. le Préfet affirme qu'aucune procédure n'est encore engagée, mais nous aimerions avoir une réponse claire aux nombreuses lettres adressées à ce sujet.

**Station d'épuration** : Les projets de Cannes et de Mandelieu sont identiques, celui de Cannes est plus avancé. Le Préfet décidera qui l'emportera et nous resterons attentifs au traitement des boues qui n'est clair dans aucun des deux projets.

**Autoroute :** ESCOTA n'envisage pas de réduire la vitesse à 110 km/h dans la traversée de Mandelieu, ni de changer de revêtement de la chaussée pour en diminuer les nuisances sonores.

**Trafic Aéroport :** Le trafic des jets privés est en augmentation avec près de 12 000 rotations par an contre 10 000 prévues dans la charte ; les trajectoires ne sont pas respectées, mais un gros travail et des réunions fructueuses font avancer le problème.

**Pont métallique de la Siagne :** dans 3 ans environ la SNCF apportera des modifications.

**Urbanisation de Mandelieu :** nous restons très vigilants sur la préservation des espaces verts, le maintien des boulistes sur place et un aménagement de Minelle laissant de la place pour des espaces verts.

**Questions diverses :**

Demande que nous nous recentrions plus sur Barbossi,

Quelles actions pour l'automne ?

Notre attitude par rapport aux prochaines élections municipales ?

Pourrons nous légalement envisager une action contre un PIG pris par le Préfet ?